



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1

FR

OL: DE

RAPPORT D'ACTIVITES EN 2011 ET 2012

A Rapport de la Présidence, du Secrétariat permanent et des Observateurs

B Proposition de décision

Annexes :

- Annexe 1: Activités de la Présidence
- Annexe 2: Activités du Secrétariat permanent
- Annexe 3: Activités des Observateurs

A Rapport de la Présidence, du Secrétariat permanent et des Observateurs

L'objectif de ce rapport est de regrouper les activités de l'actuelle Présidence, du Secrétariat permanent et des Observateurs depuis la XIe Conférence alpine. Une attention particulière est donnée au Programme de travail pluriannuel (MAP) 2011-2016 de la Convention alpine. Un autre élément digne d'intérêt est la coopération entre les Parties contractantes, le Secrétariat permanent et les Observateurs. Au début de sa présidence, la Suisse avait défini comme objectif central l'intensification de la coopération dans la perspective d'un renforcement de la Convention alpine. Les Observateurs rappellent quant à eux la déclaration d'Evian, dans laquelle des propositions concrètes pour la coopération ont été formulées.

Les rapports en annexe mènent aux constatations suivantes :

- Les acteurs de la Convention alpine interviennent pour un renforcement de la coopération à travers des activités diverses et variées. Le signe le plus récent et visible de ceci, donné par la Présidence suisse, est la Semaine alpine 2012. Celle-ci est en effet co-organisée par la Présidence et des observateurs de la Convention alpine: ISCAR, CIPRA, ALPARC, CAA et Alliance dans les Alpes (AidA) ;
- L'effort pour orienter les activités davantage vers le MAP a été redoublé au cours des deux dernières années. La Présidence a notamment consacré plusieurs Comités permanents à des thèmes du MAP. Les activités des Observateurs sont également clairement orientées thématiquement, notamment avec des projets dans le domaine du climat.

Ces trois rapports montrent également que des améliorations sont possibles dans les deux domaines présentés ci-dessus, soit une meilleure coopération et une orientation du travail vers le MAP. L'organisation d'événements futurs (comme par exemple le Forum Alpinum 2014 prévu par ISCAR et la Présidence italienne à venir) peut être l'occasion d'intensifier et enrichir encore la coopération.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend note des rapports de la Présidence, du Secrétariat permanent et des Observateurs sur leurs activités et la coopération ;
2. demande aux Parties contractantes de renforcer la mise en œuvre de la Convention alpine en impliquant davantage les collectivités territoriales, régionales et locales ;
3. demande aux Parties contractantes, au Secrétariat permanent et aux Observateurs d'approfondir leur coopération en se basant sur les expériences des dernières années et dans le cadre de la Semaine alpine 2012 , notamment par l'organisation d'activités communes en ligne avec les sujets du MAP et par une prise en compte renforcée des Observateurs dans la mise en œuvre de la Convention alpine ;
4. demande au Secrétariat permanent de produire un rapport sur les progrès faits dans le domaine de la coopération entre Parties contractantes, Secrétariat permanent et Observateurs lors de la XIIIème Conférence alpine et dans l'inclusion du MAP dans leurs activités.



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1

Rapport de la Présidence

La présidence de la Convention alpine représente une grande responsabilité, au vu des nombreux défis qui se posent actuellement pour les Alpes. Que ce soit le changement climatique et ses effets sur le territoire, la perte de biodiversité, les changements démographiques, l'augmentation du trafic de transit ou les questions liées à la qualité de vie de ses populations, les Alpes sont sous pression et exigent des réflexions pour la mise en place de solutions. Ces défis offrent également des opportunités. Ils requièrent une approche concertée, des idées communes et poussent ainsi vers une coopération plus efficace entre les acteurs. C'est sur la base de cette réflexion que la Suisse a élaboré le programme de sa présidence et mis en exergue des thèmes pertinents pour les Alpes aujourd'hui.

Les deux objectifs de la présidence suisse

Pour sa présidence, la Suisse s'est fixé deux objectifs ambitieux : d'une part, renforcer la collaboration entre les nombreux acteurs en présence dans les Alpes qui s'engagent dans des réseaux, groupes de travail et projets divers et encourager davantage les échanges d'expérience et de connaissance ; d'autre part, donner plus de visibilité à la Convention alpine au sein de l'Union européenne et consolider les liens avec les régions environnantes, dans l'optique du développement d'espaces fonctionnels.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, la présidence suisse a organisé plusieurs événements et engagé la discussion sur différents thèmes, qui sont repris en détail dans ce qui suit.

Deux événements phares...

Le premier grand événement organisé sous présidence suisse a été la **Lucerne World Mountain Conference**, qui a eu lieu à Lucerne du 10 au 12 octobre 2011. Cette conférence, organisée en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Partenariat pour la montagne (Mountain partnership), était consacrée au thème du développement durable des montagnes et le but était de tirer un bilan de ce qui a été atteint dans le domaine du développement durable en montagne depuis 1992 et ce qu'il reste à faire, en vue notamment de la conférence de Rio+20 qui se tenait huit mois plus tard, en juin 2012. La Convention alpine en a profité pour tenir son 47^{ème} Comité permanent mais aussi pour permettre à ses membres d'échanger avec des participants venus des régions de montagne du monde entier durant plusieurs sessions et conférences communes. La Conférence de Lucerne a permis de renforcer la visibilité des montagnes à l'échelle internationale, de faire passer un message commun des régions de montagne pour l'avenir du développement durable et de donner à la Convention alpine un rôle actif dans ces discussions.

Pour le deuxième événement, la présidence suisse a décidé d'intégrer la **XIIe Conférence alpine** dans le cadre de la **Semaine alpine 2012**. La semaine alpine (5 - 8 septembre, Valposchiavo, GR) est organisée par la présidence suisse de la Convention alpine et quelques observateurs (ALPARC, AidA, CAA, CIPRA et ISCAR). C'est la première fois que cette mani-

festation est réalisée en commun par une présidence et des observateurs. La semaine alpine entend promouvoir les échanges entre les acteurs alpins et aborder le thème global des « Alpes renouvelables » de différents points de vue. Les contributions seront articulées en sessions parallèles de différents formats. Elles aborderont un vaste éventail de questions liées à la gouvernance : depuis les défis posés par la mobilité jusqu'au rôle des PME dans l'économie locale des régions alpines. Le programme de la semaine alpine sera agrémenté d'excursions et de soirées musicales.

...pour discuter de thèmes centraux

Stratégie macro-régionale

La question de la mise en réseau des acteurs, que la Suisse a souhaité promouvoir durant sa présidence, s'insère bien dans la continuité du programme de la présidence slovène. Cette dernière avait en effet lancé le débat au sein de la Convention alpine sur une possible **stratégie macro-régionale alpine**, qui avait débouché sur une décision de la XIe Conférence alpine à Brdo de créer un groupe de travail consacré à cette question et présidé par la Slovénie, la Suisse et l'Italie. Ce groupe de travail a tenu plusieurs réunions et est parvenu à l'élaboration d'un « input paper » ainsi que d'une contribution commune de la Convention alpine avec le programme Espace alpin et les Régions alpines aux discussions sur une éventuelle stratégie macro-régionale pour les Alpes. Pour en arriver à ce résultat positif, le thème d'une macro-région alpine a été discuté lors des Comités permanents de Vaduz (CP46), de Lucerne (CP47), de Saint-Gall (CP48) et de Genève (CP49) et soumis à discussion à la XIIe Conférence alpine à Poschiavo. Mais le débat ne s'arrête pas ici et la Convention alpine a fait savoir son désir de contribuer aux discussions et à la définition d'une macro-région alpine, si celle-ci devait voir le jour.

Regional report on the Alps, from Rio 1992 to 2012 and beyond:

20 years of Sustainable Mountain Development

Durant la période de la présidence suisse, en juin 2012, a eu lieu la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20). Dans l'optique de cette conférence, la présidence suisse s'est associée à la Direction du développement et de la coopération (DDC) de l'Office fédéral des Affaires étrangères et aux membres du Partenariat de la montagne (Mountain partnership) pour produire une série de **rapports régionaux faisant un bilan de vingt ans de développement durable dans les régions de montagne** de la planète.

Neuf rapports indépendants mais suivant la même structure ont été élaborés sur les régions de montagnes d'Asie centrale, d'Asie du Sud-est et du Pacifique, d'Amérique du Nord, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Amérique centrale, de l'Hindu-Kush et de l'Himalaya, de l'Europe centrale, de l'Est et du Sud-est, ainsi que dans les Andes et les Alpes. La présidence suisse a eu la responsabilité du rapport sur les Alpes et a donné un mandat à Martin Price du Centre for Mountain Studies de Perth (UK) et à Bernard Debarbieux du Département de géographie et environnement de l'Université de Genève pour travailler ensemble à l'écriture de ce rapport. Le résultat de cette collaboration a été un rapport d'une soixantaine de pages qui montre ce qui a été atteint depuis Rio 1992 en terme de développement dura-

ble dans les Alpes, mais également ce qu'il reste à faire, ainsi que les défis plus récents qui menacent la durabilité dans les Alpes. Ainsi, en plus de faire un bilan de ce qui s'est passé depuis vingt ans, le rapport ouvre des pistes pour la discussion et l'action future.

Les rapports régionaux ont fait l'objet de discussions et d'échanges lors de la Lucerne World Mountain Conference, permettant de renforcer les liens entre des experts de différentes régions de montagne du monde et d'échanger des idées. Le rapport sur les Alpes a été présenté par ses auteurs au 47^{ème} Comité permanent à Lucerne.

Rio+20

Le rapport sur les Alpes précédemment cité a permis de lancer la discussion sur l'avenir du développement durable dans les montagnes et d'orienter les acteurs de la Convention alpine vers **la conférence Rio+20 et ses objectifs**. Le 47^{ème} Comité permanent à Lucerne a été l'occasion pour la présidence suisse d'organiser des tables rondes sur les thèmes de Rio+20, l'économie verte et le cadre institutionnel, ainsi que sur le développement durable dans les Alpes en général. Ces discussions ont débouché sur la volonté des membres du Comité permanent de contribuer au processus de Rio+20 en donnant à la Convention alpine un rôle actif. La présidence suisse et le Secrétariat permanent ont effectivement directement contribué au texte final de la conférence, en proposant et soutenant un paragraphe spécifique pour les montagnes qui apparaît dans la version finale du document, *The future we want*. Sous l'impulsion de la présidence suisse, le 49^{ème} Comité permanent à Genève a pris la décision de suivre les résultats de la Conférence et d'envisager de possibles mises en œuvre des décisions prises, pour préparer l'après Rio, déjà lors de la XII^{ème} Conférence alpine à Poschiavo.

Programme pluriannuel de la Convention alpine (MAP)

La Suisse a établi le programme de la présidence en s'appuyant sur le Programme pluriannuel de la Convention alpine (MAP), qui constitue pour la présidence une importante base de travail décidée lors de la XI^e Conférence alpine. Le 46^{ème} Comité permanent (consacré à la biodiversité) et le 48^{ème} Comité permanent (consacré au changement climatique) ont abordé de manière spécifique les thèmes visés par le MAP (voir ci-dessous). Parallèlement, en s'investissant activement dans la rédaction du Rapport sur l'état des Alpes consacré au tourisme, la présidence a montré l'importance qu'elle attache à ce sujet du Programme de travail pluriannuel (voir le paragraphe ci-dessous). Par ailleurs, lors du 49^{ème} Comité permanent, la présidence suisse a présenté un rapport illustrant les activités des groupes de travail et des plates-formes de la Convention alpine à la lumière du MAP. Ce document montre que les groupes de travail et les plates-formes de la Convention alpine contribuent grandement au Programme de travail pluriannuel, bien que leurs mandats n'y fassent pas explicitement référence. Le rapport suggère en outre quelques idées sur la façon dont les organes de la Convention alpine peuvent davantage orienter leurs activités en fonction du MAP (sur le plan du contenu et de la forme). Le nouveau mécanisme de vérification est un exemple allant en ce sens : outre les rapports nationaux généraux, il prévoit un approfondissement des domaines de la Convention alpine présentant encore des lacunes.

Biodiversité

La biodiversité, thème abordé par plusieurs protocoles de la Convention alpine, est un sujet prioritaire du MAP. Il constitue un défi de nature transversale. Lors de sa 46^{ème} réunion, le Comité permanent a traité le thème de la biodiversité en organisant cinq tables rondes thématiques : rôle des grands prédateurs, nécessité d'un réseau écologique, importance des forêts de montagne, risques des infrastructures touristiques et missions de l'agriculture de montagne. Ces tables rondes ont mis en valeur les expériences positives et permis de définir les futures activités des instruments de la Convention alpine (protocoles, groupes de travail et plates-formes). Le rapport de la présidence est le fruit des discussions des tables-rondes. Il souligne l'importance de la collaboration (entre les groupes de travail, les plates-formes, le Secrétariat etc.) au sein de la Convention alpine. Pour que la Convention alpine progresse et apporte sa contribution à la biodiversité, il faut impliquer les acteurs concernés : par exemple, comment améliorer la situation des grands prédateurs dans les Alpes sans l'adoption d'une approche transfrontalière incluant les infrastructures et prenant en compte les réseaux et les acteurs concernés par les grands prédateurs (agriculture, chasse) ?

Climat et énergie

À travers le plan d'action climat, la Xe Conférence alpine reconnaît que le changement climatique est un important défi figurant notamment au rang des priorités du MAP. Lors du 48^{ème} Comité permanent, ce thème a été approfondi à partir d'un rapport de la présidence et d'un factsheet abordant les deux aspects de la question : la protection contre les changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. La réunion a vu s'alterner des communications fort intéressantes et une discussion animée. Le rapport relatant ces discussions sera soumis à la XIIe Conférence alpine. À partir d'une liste d'activités concrètes, il indique les principaux champs d'activités de la Convention alpine, de ses groupes de travail et plates-formes et des Parties contractantes : stratégie alpine d'adaptation au changement climatique définie dans le cadre de la plate-forme risques naturels, proposition de la présidence suisse visant à créer une plateforme Énergie, renforcement de la coopération transnationale notamment dans le domaine de l'énergie renouvelable. En outre, au-delà des discussions générales sur la notion de neutralité climat, cette liste montre l'importance des projets concrets : les projets comme l'organisation d'un deuxième concours d'architecture par la Suisse et le Liechtenstein sont de nature à sensibiliser les régions alpines aux changements climatiques, et ils permettent de mieux ancrer la Convention alpine dans la réalité.

Tourisme

Le tourisme fait l'objet d'un protocole d'application de la Convention alpine et est également un des thèmes du programme pluriannuel 2011-2016. Il s'agit d'un thème essentiel pour la Convention alpine notamment car l'espace alpin est une des plus importantes régions touristiques d'Europe. Le défi du tourisme alpin est d'harmoniser les exigences de l'environnement et du paysage avec les intérêts du secteur économique et des habitants. Une réflexion au sein d'un groupe de travail s'imposait et s'est faite à travers le groupe d'expert ad hoc pour le **quatrième rapport sur l'état des Alpes sur le tourisme durable**. Ce groupe d'expert a été

présidé par la France, avec le soutien du Secrétariat permanent et de la Présidence suisse. Le rapport reconnaît le tourisme comme un thème transversal et complexe, qui va au-delà de la simple analyse économique qui en est souvent faite. Il identifie également les principaux enjeux auxquels le tourisme alpin est confronté, tels que le changement climatique, le changement démographique, les transports, la perte de la biodiversité, le mitage du territoire et la détérioration des paysages. Le rapport propose finalement des idées et des pistes, pour tirer profit des opportunités que le tourisme offre. En effet, outre des revenus économiques intéressants, le tourisme est créateur d'emploi, il permet de valoriser la culture, il peut être un complément à d'autres activités (comme l'agritourisme), et être créateur de valeur dans bien d'autres domaines encore.



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1

FR

OL: IT/FR

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

2

A Rapport d'activité du Secrétariat permanent

**B Rapport d'activité de la Task Force Espaces Protégés du
Secrétariat permanent**

A Rapport d'activité du Secrétariat permanent

Aux termes de l'art. 3, alinéa 5 des Statuts du Secrétariat permanent de la Convention alpine (Décision VII/2 de la Conférence alpine – annexe I), le Secrétaire général rédige un rapport annuel illustrant les activités réalisées par le Secrétariat, et il le présente à la Conférence alpine et au Comité permanent. Le présent document relate les activités réalisées par le Secrétariat dans la période entre la XI^e Conférence alpine (les 8 et 9 mars 2011) et le 30 juin 2012 en vue de la XII^e Conférence alpine.

Cinq catégories principales ont été identifiées afin d'illustrer les activités du Secrétariat permanent de la Convention alpine dans la période indiquée :

1. Organisation interne
2. Soutien aux organes et aux Parties contractantes de la Convention alpine
3. SOIA
4. Coopération
5. Information et communication

En ce qui concerne les chapitres 3, 4 et 5, les activités du Secrétariat, en particulier relatives à la mise en œuvre de la Convention alpine, ont comme référence les 5 priorités stratégiques présentées dans le programme pluriannuel 2011-2016 de la Convention alpine <http://www.alpconv.org/fr/convention/workprogramme/default.html>

1. Organisation interne

Personnel du Secrétariat

En ce qui concerne le personnel financé par l'Italie au bureau de Bolzano, Marcella Macaluso a quitté ses fonctions le 30 juin 2011. À partir du mois de septembre, elle a été remplacée par Giulia Gaggia. Barbara Polajnar a quitté ses fonctions le 7 mai 2012. À partir de cette date elle a été remplacée par Taja Feriančič.

2. Soutien aux organes et aux Parties contractantes de la Convention alpine

2.1 Soutien aux organes de la Convention alpine

Dans le cadre de ses fonctions de soutien aux organes de la Convention, le Secrétariat permanent a collaboré avec la Présidence slovène afin d'élaborer et d'assurer l'approbation du relevé des décisions de la XI^e Conférence alpine et de la 45^e réunion du Comité permanent. Il a également collaboré avec la Présidence suisse pour l'organisation des réunions (de la 46^e à la 50^e) du Comité permanent et pour la rédaction des procès-verbaux correspondants, ainsi que pour la 15^e et la 16^e réunion du Comité de vérification et, naturellement, de la XII^e Conférence alpine..

Le Secrétariat a également collaboré avec les Parties contractantes pour l'organisation, le déroulement et l'établissement du procès-verbal des réunions des Groupes de travail et des Plateformes ci-après :

Groupe de travail « Transports »

9.05.2011, Paris/F
 28.09.2011, Paris/F
 14.11.2011, Munich/D (Sous-groupe mobilité durable)
 03.02.2012, Paris/F
 19.04.2012, Paris/F
 27.06.2012, Paris/F

Groupe de travail « Patrimoine mondial UNESCO »

12.07.2011, Turin/I
 5 et 6.05.2012, Gorizia/I

Groupe de travail « Stratégie macrorégionale »

07.07.2011, Zurich/CH
 14.12.2011, Zurich/CH (Réunion des Présidences des GdT et des Plateformes)
 19.01.2012, Rome/I
 6.03.2012, Zurich/CH
 14.05.2012, Milan/I

Groupe de travail « Démographie et emploi »

12.07.2011, Turin/I
 20 et 21.12.2011, Turin/I
 9.03.2012, Bolzano-Bozen/I

Groupe de travail « Agriculture de montagne »

06.06.2011, Vienne/A
 19 et 20.01.2012, Vienne/A
 14 et 15.05.2012, Vienne/A
 25 et 26.06.2012, Vienne/A

Groupe d'experts « 4e Rapport sur l'État des Alpes - RSA4 »

29.09.2011, Vaduz/FL
 10.10.2011, Lucerne/CH
 9 et 10.01.2012, Chambéry/F
 21.03.2012, Saint-Gall/CH
 23.04.2012, Zurich/CH
 14.06.2012, Munich/D

Plateforme « Risques naturels »

10 et 11.05.2011, Genève/CH
 05.10.2011, Rome/I
 7 et 8.02.2012, Garmisch Partenkirchen/D

Plateforme « Réseau écologique »

26.09.2011, Berchtesgaden/D
 13.03.2012, Innsbruck/A

Plateforme « Grands prédateurs, ongulés sauvages et société »

28.06.2011, Vaduz/FL
 27 et 28.10.2011, Saanen/CH
 26 et 28.04.2012, Innsbruck/A

2.2 Soutien aux Parties contractantes de la Convention alpine

En dehors des activités normales de soutien aux Parties, dépendant de projets ou de demandes spécifiques, le Secrétaire général s'est prodigué en faveur du complètement du processus de ratification des protocoles de la part de l'Italie,. À cette fin, le Secrétaire a rencontré à Rome le ministre des Transports M. Altero Matteoli, le 14 juin, et le ministre des Affaires étrangères M. Franco Frattini, le 21 juin 2011. Le 14 juin et le 22 novembre 2011, il a participé à la réunion du Groupe « Amis de la montagne » du Parlement italien. Plusieurs

rencontres avaient été organisées avec son Président Santini.. Le 4 mai 2011, le Secrétaire a participé à une audition sur la ratification des Protocoles de la Convention auprès du Conseil national de l'économie et de l'emploi (CNEL, Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro). Le 13 mars 2012 le Secrétaire général a rencontré le nouveau ministre italien de l'Environnement M. Corrado Clini, en vue du vote au Sénat prévu en mars 2012. L'Italie a ratifié par la loi 50 du 5 avril 2012 huit des neuf protocoles de mise en œuvre de la Convention. Le Sénat a approuvé une résolution qui engage le gouvernement à procéder le plus tôt possible à la ratification du protocole restant, celui sur les transports. Le Secrétaire général est en contact permanent avec le rapporteur, le député Peterlini, et souhaite que la ratification du protocole Transports ait lieu avant la fin de cette législature.

Au cours de la période de référence, il y a eu aussi plusieurs réunions politiques pour soutenir la Convention alpine et pour favoriser son processus de mise en œuvre dans les pays contractants, aux niveaux national, régional et local.

Niveau communautaire

Dans le cadre du processus de définition d'une stratégie macrorégionale possible pour l'arc alpin, le Secrétaire général a rencontré à Bruxelles le Commissaire Hahn (le 10 mai 2011), et s'est réuni plusieurs fois avec des fonctionnaires de la Direction générale pour les politiques régionales (DG Regio).

La coopération avec le Coordinateur du projet prioritaire 1 RTE-T, Pat Cox, s'est intensifiée, car il a identifié dans la Convention alpine une plateforme stratégique pour aborder de façon conjointe et coordonnée la question des transports dans l'espace alpin. À ce propos, il y a lieu de rappeler les réunions du 23 mars et du 18 avril 2011 à Innsbruck (Comité et Réunion plénière BBT Brenner Basis Tunnel), du 6 septembre 2011 à Trente (Congrès sur le maillage vert dans le réseau RTE) et la participation active du Secrétariat permanent aux TEN-T Days 2011 qui se sont déroulés à Anvers les 29 et 30 novembre 2011 ainsi qu'une conférence à Bressanone le 19 mars 2012 sur le thème spécifique de la procédure de ratification du protocole Transports, suivie d'une mission à Rome du Coordinateur Cox, où il a été question entre autres de cette ratification.

En ce qui concerne le tourisme, le Secrétaire général et le Président du Groupe ad hoc d'experts chargés de rédiger le 4^e Rapport sur l'état des Alpes se sont réunis le 23.6.2011 avec le Directeur général de la DG Entreprises Heinz Zourek et le 7 mars avec les responsables de l'unité Tourisme de la DG Entreprises.

Pour ce qui touche à l'Agriculture de montagne, le Secrétariat a informé en mars 2011 le Commissaire Ciolos de l'institution du Groupe de travail sur ce thème, et a transmis en octobre 2011 la déclaration approuvée par ce GdT ; la participation de la DG Agriculture à quelques réunions du Groupe de Travail s'en est ainsi trouvée facilitée. Quant à la biodiversité, le Secrétariat a participé, avec le Secrétariat de la Convention des Carpates, aux travaux du groupe « Green Infrastructures Working Group » de la DG Environnement de la Commission européenne. Le Secrétariat et la DG Environnement ont en outre organisé le projet Superalp! 2012 consacré au thème de la biodiversité (voir la section 4.1). En collaboration avec la DG Environnement, le Secrétariat permanent a par ailleurs organisé la conférence « L'évaluation de l'impact environnemental dans la région alpine », qui s'est déroulée à Bolzano le 17 janvier 2012.

Il y a lieu de rappeler aussi la participation à la consultation en ligne « Evaluation of the EU Forest Action Plan, 2007-2011 » par la DG Agriculture, à celle de la DG Transports sur le remaniement de la directive 96/53/CE fixant pour certains véhicules routiers circulant dans l'UE les dimensions maximales et les poids maximaux autorisés, ainsi qu'à celles organisées par la DG Environnement sur la préparation du 7^e Programme d'action pour l'environnement et sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau.

Niveau international

Dans la ligne de l'initiative lancée par la Présidence suisse à l'occasion de la 47^e réunion du Comité permanent à Lucerne, il est à signaler l'intense travail déployé par le Secrétariat en 2012 dans le cadre du processus « Rio+20 », afin d'influencer le chapitre « montagnes » de la déclaration finale, mais aussi en vue de la préparation d'événements ayant pour thème le développement durable dans les régions de montagne, à l'occasion de la Conférence finale de juin 2012. À cette fin, le Secrétariat a participé avec le Secrétariat de la Convention des Carpates à des réunions à Bruxelles (étant donné que la position des pays UE est coordonnée au niveau de l'Union) et à New York. Le travail conjoint de la délégation UE et de la Suisse a apporté des améliorations sensibles au texte approuvé à Rio, qui a pris en compte les formulations proposées sur les paragraphes dédiés aux zones de montagne. Durant la Conférence finale de Rio, le Secrétaire général a participé, comme intervenant ou comme modérateur de certaines sessions, aux événements suivants :

- Investment in mountains, opportunities and challenges, organisé par l'UNEP
- Mountain Knowledge Solutions for Sustainable Green Economy and Improved Water, Food, Energy, and Environment Nexus, organisé par ICIMOD
- 3rd Global meeting of the Mountain Partnership
- High-level Conference "Regional cooperation in mountains: from Rio to Rio and beyond", co-organisé par l'UNEP, le SPAC et l'EURAC

La présence de la Convention alpine à la Conférence de Rio+20 a globalement permis de développer des contacts significatifs avec les acteurs de la politique nationale et internationale des zones de montagne et d'accroître encore la visibilité de la Convention, qui est considérée par les autres régions de montagne transfrontalières comme un modèle de coopération.

3. SOIA

3.1 Rapport sur l'état des Alpes

Suite à la décision (point B6b) de la XI^e Conférence alpine, le Secrétariat permanent s'est chargé de coordonner les travaux pour l'élaboration du 4^e Rapport sur l'état des Alpes, de concert avec la Présidence suisse de la Conférence alpine, avec l'accompagnement d'un groupe d'experts ad hoc présidé par la France, en impliquant les représentants des Parties contractantes et les principaux interlocuteurs dans le domaine scientifique, les observateurs et les autres institutions concernées.

Le Secrétariat permanent a épaulé la présidence française du groupe d'experts pour l'organisation des réunions mentionnées au point 2.1 du présent document. Il a également collaboré à la rédaction des documents préparatoires, contribué à l'organisation du contenu et rédigé les textes de certaines sections du Rapport. Une rencontre avec des experts nationaux a été organisée à Innsbruck le 15 novembre 2011 pour définir les indicateurs susceptibles d'être utilisés pour la rédaction du Rapport, suite à la décision du Groupe d'experts à l'occasion de la réunion de Lucerne. Enfin, il y a lieu de rappeler la réunion avec l'AEE (point 3.2). L'ébauche du rapport a été discutée à l'occasion du 49^e Comité permanent de Genève, qui a chargé le Groupe d'experts ad hoc de finaliser le document pour le 51^e Comité permanent et de préparer un rapport sur l'avancement (*progress report*), à présenter à la XII^e Conférence alpine.

3.2 Observation européenne

En ce qui concerne la participation de la Convention alpine à l'observation européenne, une rencontre avec les représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) s'est déroulée à Innsbruck le 9 février 2012, en lien avec l'élaboration d'une contribution écrite pour le 4^e Rapport sur l'état des Alpes. Un accord de partenariat avec l'AEE a été finalisé et souscrit, ainsi qu'un programme de travail pour les années 2012 et 2013, par le Directeur exécutif de l'AEE et par le Secrétaire général en mars 2012.

Le 24 avril 2011, la Vice-secrétaire générale a participé à l'External Advisory Group pour l'élaboration du rapport 2012 de l'AEE sur l'état des ressources hydriques (EEA 2012 State of water assessment). Le Secrétariat a participé à la sixième réunion de la plate-forme EIONET qui s'est tenue à Bruxelles les 22 et 23 mai 2012 sur le changement climatique en Europe, impacts, vulnérabilité et adaptation. Une réunion est prévue en octobre 2012 à Copenhague, avec la participation du Secrétariat, pour débattre des indicateurs dans le cadre du réseau EIONET.

3.3 Banque de données

La banque de données du SOIA est accessible depuis le site Internet de la Convention alpine. Pendant la période de référence, elle s'est enrichie d'une nouvelle fonction de recherche libre, depuis le nouveau site de la Convention.

3.4 Recherche alpine

Une contribution a été présentée à l'occasion du workshop « Méthodologies et bonnes pratiques pour la participation des parties prenantes dans la prévention du risque d'inondations », qui s'est déroulé à Trente les 3 et 4 octobre 2011. À cette même occasion ont été présentés les actes de la III^e Conférence internationale sur l'eau dans les Alpes (Venise, les 25 et 26 novembre 2010). Signalons également la Conférence « Hydropower in public interest » qui s'est déroulée à Innsbruck le 4 septembre 2011, le workshop sur la gestion du loup qui s'est tenu à Innsbruck les 12 et 13 mai 2012 (dans les deux cas, il s'agissait d'initiatives d'Arge Alp) et le workshop international « International Workshop on Sediment Transport » et « Hydropeaking » organisé par la Plateforme « Gestion de l'eau dans l'espace alpin » de la Convention alpine, respectivement le 16 décembre 2011 à Vienne (A) et les 19-20 juin 2012 à Zurich.

Le Secrétariat permanent a également assuré son soutien et sa participation au congrès international « Whose Alps are these ? » organisé par Rete Montagna à Agordo/I, du 22 au 24 septembre 2011. Dans le cadre de la promotion de la recherche alpine entre les jeunes, signalons le « Prix jeunes scientifiques récompensant les meilleurs travaux sur des thématiques alpines » qui a été promu par le Secrétariat permanent (pour de plus amples informations, voir la section 4.1 de ce document) et le « 2^e Forum jeunes chercheurs pour les Alpes de demain », qui s'est tenu à Turin les 24 et 25 mai 2012, grâce aussi au soutien du Secrétariat.

En ce qui concerne la coopération avec l'ISCAR, il est fait renvoi à la section 4.4 de ce rapport.

4. Coopération

Pour contribuer à la mise en œuvre concrète de l'esprit de coopération transnationale sur lequel repose la Convention alpine, le Secrétariat permanent consacre régulièrement beaucoup d'énergie à la promotion des processus d'intégration territoriale et à la diffusion des principes et des objectifs de la Convention au niveau local. Dans ce but, il collabore avec des organismes et des organisations à différents niveaux. Cette démarche assure un effet multiplicateur important des ressources disponibles et favorise la participation active des collectivités territoriales aux activités de la Convention, qui sont ainsi mieux connues.

Les différentes activités réalisées dans ce domaine ont été regroupées en sous-groupes :

- 4.1. Projets du Secrétariat permanent
- 4.2. Projets de tiers soutenus par le Secrétariat permanent
- 4.3. Collaboration dans le cadre d'accords avec les réseaux de mise en œuvre de la Convention
- 4.4. Autres collaborations
- 4.5. Coopération au niveau communautaire
- 4.6. Coopérations extérieures
- 4.7. Coopérations avec d'autres Conventions et structures internationales
- 4.8. Coopération avec les Nations Unies

4.1 Projets du Secrétariat permanent

Sont ici présentés les principaux projets du Secrétariat permanent pour la période mars 2011 – juillet 2012.

SuperAlp!⁵ – du 4 au 12 juillet 2011 et Superalp !⁶ – 4-11 juillet 2012

SuperAlp! - traversée de l'arc alpin avec des journalistes de différents pays empruntant des moyens de transport autres que les voitures particulières - est un projet déjà consolidé, dont les retombées à différents niveaux sont désormais avérées. Il s'agit d'un outil très efficace pour faire connaître la Convention alpine à un public très vaste grâce aux reportages des journalistes, y compris au-delà des frontières européennes. En même temps, c'est aussi une occasion pour « faire circuler » la Convention et pour faire connaître ses activités, mais surtout, il s'agit d'un moyen pour rencontrer la population et les élus locaux et les motiver à utiliser la Convention alpine comme outil à très grand potentiel pour la gestion du territoire. À l'édition 2011 (cinquième édition) ont participé des journalistes de haut niveau issus de sept pays (Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Roumanie et Slovénie), dont les comptes rendus peuvent être téléchargés sur le site Internet de la Convention. Le fil rouge de l'édition 2011, les glaciers, a permis de constater directement l'état de cinq glaciers des principaux massifs alpins, indicateurs privilégiés des changements climatiques en cours, en échangeant à ce propos avec des experts et des élus locaux.

Le projet a reçu des financements et des aides en nature par de nombreux organismes et organisations, dont la Région Autonome Vallée d'Aoste, la Communauté de Communes de Chamonix et le Club alpin français. Des contributions « en nature » ont été également offertes par de nombreux partenaires privés, notamment ÖBB et PostBus pour les tickets des transports en commun en Autriche.

La sixième édition (2012) a été organisée et financée conjointement par le Secrétariat et la DG Environnement de la Commission européenne. Cette fois le thème central a été le vingtième anniversaire de la législation « Natura 2000 » et « Life/Life+ ». Douze journalistes venant du Canada, du Népal, d'Allemagne, de France, d'Italie, de Roumanie, Slovénie, Suède et Suisse ont participé à la traversée. Des rencontres ont été organisées avec de nombreux organismes et organisations au niveau local, dont le Club alpin slovène, la Région Lombardie, la Province autonome de Trente, les représentants des diverses régions de montagne françaises et plusieurs espaces protégés.

Pour approfondir le sujet :

<http://www.alpconv.org/fr/activities/SuperAlp/default.html>

Manuels de mise en œuvre de la Convention alpine

Afin de faciliter l'application de la Convention alpine, en coopération étroite avec les Ministères correspondants ou avec les organisations du territoire (par ex., les antennes nationales de la Cipra), ont été rédigés des manuels qui visent à promouvoir la connaissance de l'acquis de la Convention par les collectivités territoriales, et tout particulièrement par les Communes. L'accent a été mis sur les opportunités, notamment financières, que peut dégager l'application des stratégies de mise en œuvre de la Convention alpine au niveau local. En outre, ces manuels présentent un aperçu de la réglementation nationale de référence, ainsi qu'une sélection de bonnes pratiques.

Après les versions destinées à la France, à l'Italie (qui inclut une édition bilingue pour le Haut-Adige-Tyrol du Sud financé par la Province de Bolzano-Bozen) et à la Slovénie, le manuel pour les communes autrichiennes a été publié dans la période de référence, en coopération avec le Lebensministerium. Comme dans le cas des autres pays concernés, les manuels ont été envoyés à toutes les communes autrichiennes de la Convention alpine. Globalement, les manuels ont atteint 4716 communes. Le Secrétariat se tient évidemment à disposition des Parties contractantes pour réaliser les manuels des autres pays, si elles le souhaitent. Après la ratification des huit protocoles par l'Italie, le Secrétariat a à nouveau écrit à toutes les communes italiennes situées sur le territoire de la Convention alpine en les renvoyant au manuel, afin de les sensibiliser aux nouvelles contraintes juridiques en vigueur.

Concours « Projets de mise en œuvre de la Convention alpine »

En 2011 le Secrétariat permanent a lancé un concours pour récompenser des projets de mise en œuvre de la Convention alpine et de ses Protocoles au niveau local, en faisant aussi référence aux manuels de mise en œuvre, pour motiver les acteurs du territoire, et pour communiquer la Convention alpine en tant que « boîte à outils » à la disposition des collectivités territoriales,

Le concours a été communiqué dans tous les Pays alpins à travers les canaux de communication de la Convention alpine, la participation étant ouverte entre fin avril et le 30 août 2011. Les candidatures parvenues sont au nombre de 39 (24 candidatures italiennes, 8 françaises, 2 suisses, 2 slovènes, 1 autrichienne, 1 allemande et 1 néerlandaise).

Pour diversifier les domaines thématiques des projets lauréats, les trois catégories suivantes ont été identifiées : Projets de communes de moins de 500 habitants ; Projets pour les jeunes ; Projets pour la mise en œuvre de la Déclaration Population et culture.

Les 7 projets lauréats ont été évalués sur la base d'une liste de critères, dont le caractère novateur de l'initiative et la possibilité de la répliquer dans d'autres contextes.

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée à Turin le 7 novembre 2011, dans le cadre de la conférence « Quel avenir pour les Alpes vingt ans après la Convention ? ».

Pour approfondir le sujet :

<http://www.alpconv.org/fr/activities/contest/awardresults/default.html>

Concours photo et Calendrier

Comme il l'avait fait en 2010, pendant l'été 2011 le Secrétariat permanent a lancé un concours photo pour communiquer la Convention alpine au grand public et pour sélectionner les photos pour le calendrier 2012. Les prix ont été offerts par deux sponsors privés.

Les participants, qui pouvaient s'inscrire jusqu'au 15 septembre 2011, ont été beaucoup plus nombreux que l'année précédente. Ont participé 130 photographes, provenant d'Autriche, France, Allemagne, Italie, Slovénie, Suisse et même de Belgique et des États-Unis. Le calendrier 2012 a été tiré à 1 200 exemplaires distribués à travers plusieurs canaux.

Le concours photo 2012, en prévision du calendrier 2013, est en pleine phase de préparation. La date limite de dépôt des candidatures est le 30 septembre 2012.

Prix jeunes scientifiques récompensant les meilleurs travaux sur les thématiques alpines

Afin d'encourager la recherche sur les thématiques alpines parmi les scientifiques les plus jeunes, et en vue de promouvoir leur mise en réseau, le Secrétariat permanent a lancé la première édition d'un prix à l'intention des plus jeunes scientifiques. Trois prix de 1 000 € chacun ont été affectés pour des mémoires de licence, de master et de doctorat sur des thèmes revêtant un intérêt particulier pour la Convention alpine. La participation est encore ouverte. Le délai ultime pour l'envoi des candidatures a été fixé au 30 août 2012 et les prix, attribués par un jury international, seront décernés lors de la 51^e réunion du Comité permanent. Le Secrétariat a communiqué les nouveautés à ce sujet au cours de la 49^e réunion du Comité permanent.

Pour approfondir le sujet :

<http://www.alpconv.org/fr/activities/younggeneration/YSAward/default.html>

Conférence « Quale futuro per le Alpi a vent'anni dalla Convenzione ? »

Afin de célébrer les 20 ans de la Convention alpine, le Secrétariat a entamé plusieurs contacts, à partir du printemps 2011, en vue d'organiser des célébrations tout en privilégiant les partenariats avec les collectivités locales et d'autres organisations. Il s'agissait non seulement de faciliter la communication de la Convention sur le territoire, à travers les collectivités locales, mais aussi de délester le Secrétariat de certaines tâches d'organisation. C'était notamment le cas pour un événement à Turin le 7 novembre, en coopération avec l'association Dislivelli et l'école polytechnique de Turin, un événement à Lyon le 8 novembre, en coopération avec la région Rhône-Alpes (sur suggestion de CIPRA France) et un événement à Salzbourg le 9 novembre, en coopération avec CIPRA Autriche. Malheureusement, l'événement prévu à Salzbourg n'a pas pu être réalisé, alors que celui qui était prévu à Lyon en est resté au stade de la proposition, car la région n'a pas répondu positivement. Pour approfondir le sujet :

<http://www.alpconv.org/fr/newsevents/alpine/20YearsAC/default.html>

Conférence internationale « The price of landscape – Who cares about landscape in the Alps? » publication des actes de la conférence

Le 24 juin 2011, le Secrétariat permanent a organisé à Bolzano, en coopération avec l'Alpenverein autrichien et le Club alpin italien, une conférence internationale sur le thème du paysage et de l'aménagement du territoire.

Le but de cette conférence était celui d'alimenter le débat sur le développement ultérieur de la production d'énergie issue de sources renouvelables dans les Alpes. Les actes de la conférence sont en cours de publication, celle-ci étant prévue à l'été 2012.

Pour approfondir le sujet :

<http://www.alpconv.org/fr/newsevents/alpine/landscapeconf/default.html>

Vidéo-clip « Convention alpine 1991-2012 ».

Le Secrétariat a produit un document vidéo, auquel ont participé par l'intermédiaire d'entretiens via Skype de nombreux représentants des institutions et des milieux scientifiques des pays de la Convention alpine. La présentation de la vidéo devrait avoir lieu dans le cadre de la XII^e Conférence alpine.

Préparation de la Conférence internationale sur la protection des sols

En collaboration avec l'UBA autrichien, la Direction Générale Environnement de la Commission européenne et le Centre commun de recherche d'ISPRA et l'Université d'Innsbruck, le Secrétariat s'est attaché à organiser une conférence internationale sur le thème « Protection des sols », qui se tiendra à Innsbruck les 26 et 27 septembre 2012.

4.2 Projets de tiers soutenus par le Secrétariat permanent

Dans la période de référence, le Secrétariat a soutenu, y compris financièrement, des projets de tiers visant à favoriser la mise en œuvre de la Convention alpine (congrès, festivals du cinéma de montagne, événements qui visent à assurer la visibilité de la Convention). Afin d'assurer la plus grande transparence, ont été publiés sur le site de la Convention certains des critères pour l'attribution éventuelle de contributions aux projets de tiers.

4.3 Collaboration dans le cadre d'accords avec les réseaux de mise en œuvre de la Convention

Suite aux accords de coopération signés entre le Secrétariat et les principaux réseaux de mise en œuvre de la Convention alpine, nous signalons quelques activités conjointes réalisées au cours de la période de référence du présent rapport :

- **Villes des Alpes de l'année**

Conférence à Annecy/F, les 12 et 13.05.2011

Conférence à Chambéry/F, les 27 et 28.10.2011

- **VIA ALPINA**

Via Alpina Travel Grants : le soutien à l'initiative du Secrétariat de Via Alpina et du Club alpin monégasque (CAM) s'est poursuivi en 2011 et en 2012, afin de décerner trois « bourses » aux personnes qui souhaitent parcourir un trajet important sur les cinq parcours de la Via Alpina, en donnant de la visibilité au projet.

4.4 Autres collaborations

Bergsteigerdörfer – Villages de l'alpinisme

La coopération avec le réseau autrichien des « Villages de l'alpinisme » (Bergsteigerdörfer) se poursuit. Cette initiative du Club alpin autrichien bénéficie du soutien du Ministère autrichien de l'environnement. Le Secrétariat souhaite que cette expérience soit bientôt élargie à d'autres Parties contractantes.

Dans le cadre de cette collaboration, nous signalons, dans la période de référence, les rencontres de Villgraten/A (17 juin 2011) et Obertilliach/A (1^{er} décembre 2011) et le soutien à l'élaboration du projet Interreg IVA Autriche-Italie « Villages de l'alpinisme sans frontières ».

Réseau des Régions de la Convention alpine

Dans la période de référence, les contacts entre la Province autonome de Trente et la Présidence suisse de la Convention se sont poursuivis. À ce propos, le Secrétariat permanent a facilité les contacts directs entre les organismes en question, pour promouvoir le bon développement du processus. Le Secrétariat a participé le 24 avril 2012 à un séminaire sur les politiques forestières organisé par la Province de Trente, avec la participation des représentants des régions.

Arge Alp

Participation à ces réunions de la Communauté de travail Arge Alp :

01.07.2011, Conférence des Présidents des Régions d'Arge-Alp, Zell am See/A

27.01.2012, Comité directeur, Unterterzen/CH, 04.05.2012, Saint-Gall/CH,

29.06.2011, Conférence des Présidents des Régions d'Arge-Alp, Bad Ragaz/CH. Il y a lieu de signaler également la participation à la conférence de Bad Ragaz du 29 juin 2012 dédiée au développement d'une perspective de stratégie macrorégionale pour les Alpes, à laquelle ont participé les Régions d'Arge-Alp et d'autres régions.

CIPRA

Le Secrétaire général est intervenu au Congrès annuel de CIPRA International à Bovec/SL (du 15 au 17 septembre 2011) et au congrès de CIPRA Autriche, organisé à Vienne/A le 19 septembre 2011 sur le thème de la macrorégion (« Perspektiven für die Alpen – Was können Alpenkonvention und eine makroregionale Alpenraumstrategie dazu beitragen? »)

Le Secrétariat a également participé à la réunion de CIPRA Italie, qui s'est déroulée à Milan le 27 mai 2011.

ISCAR

Dans le cadre de la collaboration avec l'ISCAR, il y a lieu de signaler la participation de la Vice-secrétaire générale à l'Assemblée du 19 septembre à Milan, qui a élu la nouvelle Présidente. L'Assemblée a également été l'occasion de discuter d'activités communes et d'échanger sur le rôle de l'ISCAR dans le cadre du concours pour les jeunes scientifiques et aussi, plus en général, dans le contexte de la Convention alpine.

Il faut signaler aussi le séminaire « Convention alpine – Activités déployées et projets en cours » qui s'est déroulé à Edolo/I le 24 janvier 2012, au siège de l'Université de la montagne.

CAA

Dans le cadre de la coopération avec le CAA, le Secrétaire général a participé à son Assemblée annuelle, qui s'est déroulée à Bergame le 10 septembre 2011, et a rencontré son nouveau Président Klaus-Jürgen Gran le 26 janvier 2012.

Quant aux activités plus ponctuelles avec les Clubs alpins, signalons la contribution au séminaire pour les opérateurs Tutela Ambiente Montano (TAM) du Club alpin italien à Pesaro le 22 octobre 2011, et une série d'activités avec des sections régionales et locales, ainsi que la coopération avec les Clubs alpins des divers pays de la Convention en vue de la publication et de la diffusion à grande échelle du volume « Per Alpes, 20

itinéraires en boucle pour découvrir les Alpes en marchant », au titre de la mise en oeuvre du protocole Tourisme de la Convention alpine.

Le 20 juin 2012 le Secrétaire a reçu, à Innsbruck, un groupe de membres du Club alpin monégasque (CAM).

Communauté de travail « Villes des Alpes »

Participation à l'Assemblée annuelle le 23.06.2011 à Merano/I

Euromontana

La Vice-secrétaire générale a participé à l'Assemblée les 27 et 28.9.2011 à Inverness/UK, et a contribué au débat dans le cadre de la table ronde finale.

Dimension jeunes

Le Secrétariat permanent est intervenu à Herisau/CH dans le cadre de la réunion du Parlement des jeunes, du 28 au 31 mars 2011. En mai 2012 le Secrétariat a organisé la participation de scolaires venant de France, Autriche et Slovénie à un projet promu par le Festival du cinéma de montagne de Trente. Il a présenté en outre le jeu de stratégie « Transalpin » à des groupes d'étudiants et d'enseignants dans le cadre de la Conférence annuelle de Climate Alliance Austria et du projet « school mobile » du Tyrol, destiné à aider les écoles en matière de mobilité durable.

4.5 Coopération au niveau communautaire

Coopération territoriale européenne

Le Secrétariat permanent a participé à la réunion du « Subcommittee territorial cohesion » le 24 mars 2011 à Bruxelles.

Programme de coopération territoriale « Espace alpin »

Dans le cadre de sa fonction d'observateur au sein du Programme européen de coopération territoriale « Espace alpin », sont à signaler la participation à la réunion du Comité de programme (Salzbourg, les 10 et 11 mai 2011, Vaduz, 27 et 28 juin 2012), aux réunions de la « Task Force Macroregional Strategy » (Vienne/A, le 6 juillet 2011 ; Ljubljana, le 27 septembre 2011 ; Vienne/A, le 15 décembre 2011, Vienne, 5 mai 2012 ; Munich, 12 juillet 2012) et à la Mid-Term conference (Grenoble/F, les 16 et 17 juin 2011). Il a également participé aux réunions ci-après, pour des projets dont il est observateur :

- Les 2 et 3.03.2011, CLISP, Munich/D
- Les 31.03 et 1.04.2011, ACCESS, Aix les Bains/F
- Les 6 et 7.04.2011, CO₂NeutrAlp, Longarone/I
- Le 21.06.2011, Access, Landeck/A
- Le 08.09.2011, CLISP, Vienne/A
- Les 20 et 21.9.2011, AlpWaterScarce Final conference, Graz/A
- Les 27 et 28.10.2011, ALPSTAR Kick-off Meeting, Chambéry/F
- Le 17.01.2012, iMonitraf, Zurich/CH

- 09.05.2012, C3 Alps, Kick-off Meeting, Berne/CH
- 11.05.2012, Alpcheck, Munich/D
- 24.05.2012, Share, final conference, Aoste/I
- 28.06.2012, MANFRED, final conference, Rome/I

Au cours de la période de référence, il a été convenu de la disponibilité à participer, en qualité d'observateur, à des propositions de candidature dans le cadre du IV^e appel à projets. Ces propositions seraient ensuite formalisées en cas d'évaluation positive pendant la première phase de la sélection (1^{re} étape).

Autres programmes communautaires

LIFE+

Le 4 mars 2011, le Secrétariat permanent a participé à un séminaire qui s'est déroulé à Bruxelles sur le programme LIFE+.

VII^e Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique

Dans le contexte de la coopération avec le projet Mountain Trip, financé dans le cadre du VII^e Programme-cadre sur la recherche, la Vice-secrétaire générale a participé à la réunion qui s'est tenue à Innsbruck le 26 mai 2011.

Programme de coopération territoriale « Europe du Sud-Est »

Le Secrétariat permanent est impliqué dans le projet « Access2Mountain » en qualité d'« Associated Strategic Partner ». Dès lors, il a participé à la réunion de lancement qui s'est déroulée à Vienne le 15 juin 2011. En mars 2012, le Secrétaire a en outre été invité à présenter les lignes directrices pour l'utilisation de la petite hydroélectricité dans le cadre d'une conférence à Ljubljana, organisée par le projet SEE Hydropower.

4.6 Coopérations extérieures

Le 4 décembre 2011, le Secrétaire général a participé, en coopération avec l'AEE, à la première « Journée internationale de la montagne » dans le cadre de la CCNUCC, en marge de la Conférence des parties de Durban (COP17), avec la participation de représentants politiques et institutionnels de zones montagneuses d'Asie, Amérique du Sud et Europe. Cet événement a démontré l'attention dont la Convention alpine fait l'objet dans les pays non-européens, en tant que modèle de coopération internationale. L'événement et la participation du Secrétariat ont été repris par la presse, suite à la présence de nombreux journalistes et agences d'informations.

Au mois de mai 2011, le Secrétaire général a participé au « Nevsky International Ecological Congress », un important congrès environnemental organisé par l'Assemblée de la Communauté des États indépendants (CEI) à Saint-Pétersbourg, à l'occasion de ses vingt ans d'existence. Une fois de plus, la Convention alpine, et notamment son rôle dans le cadre de la stratégie sur la biodiversité et les forêts, a été considérée comme un modèle de coopération internationale. L'événement a été largement repris par la presse des pays de la CEI.

La Michigan State University (MSU - East Lansing, USA) a identifié dans la Convention alpine un modèle dans le cadre des études sur la durabilité. Elle a donc envoyé 4 professeurs à Innsbruck et à Bolzano, afin qu'ils se renseignent sur les activités de la Convention, en vue d'une visite d'étudiants universitaires qui s'est tenue en mai 2012. Cette occasion a donné lieu à un échange d'impressions et informations sur le thème de la durabilité entre les étudiants américains et les collaborateurs du Secrétariat. Les universitaires en visite ont participé ensuite à une session du jeu de simulation « Transalpin » produit par le Secrétariat.

Au printemps 2012, la « Academy for Bijie Experimental Region, Bijie University, Guizhou, China » a pris contact avec le Secrétariat afin d'obtenir des informations sur les modèles et les pratiques de développement durable exportables en Chine. Une visite à Innsbruck a été organisée en juin 2012. Le Secrétariat a par ailleurs aiguillé les responsables du projet vers d'autres institutions et réseaux pertinents (ministères d'Autriche et du Liechtenstein, réseau Villes des Alpes de l'année, Club alpin autrichien et réseau des villages de l'alpinisme-Bersteigerdörfer).

Le Secrétariat permanent, après avoir reçu une première ébauche de projet de la part de l'Alliance des villages de montagne d'Asie centrale (AGOCA), a transmis cette proposition aux Parties contractantes de la Convention, en vérifiant sa mise en commun et la disponibilité éventuelle à la soutenir, y compris d'un point de vue économique. Une demande de projet correspondante est actuellement en cours d'élaboration.

4.7 Coopérations avec d'autres Conventions et structures internationales

Convention des Carpates

Dans la période de référence, il y a lieu de signaler la participation du Secrétaire général à la Conférence des parties (COP) qui s'est déroulée à Bratislava les 26 et 27 mai 2011. La coopération avec le Secrétariat par intérim de la Convention des Carpates a été très intense dans le cadre du processus « Rio+20 » et a permis entre autres d'économiser des ressources. Le Secrétariat par intérim de la Convention des Carpates a participé à la session de négociations de New York des 27 mai-1^{er} juin, où il représentait également le Secrétariat permanent de la Convention alpine, en vertu du Memorandum de coopération. Les deux secrétariats ont aussi coopéré activement pour organiser les manifestations à l'intérieur du « Pavillon montagne » à Rio du 17 au 21 juin 2012.

Forest Europe

Suite à l'avis favorable de la 41^e réunion du Comité permanent, qui a permis de demander, et d'obtenir, le statut d'observateur dans le cadre du processus pour la définition d'une Convention européenne sur les forêts (MCPFE), le Secrétariat permanent a participé à la Conférence des Ministres (Ministerial Conference on the Protection of Forests in Europe) qui s'est déroulée à Oslo du 14 au 16 juin 2011. Le Secrétaire général est intervenu pendant la quatrième session de la Table ronde des Ministres. La coopération se poursuivra dans la nouvelle phase des négociations, en cours actuellement.

CEE-ONU/FAO

La Vice-secrétaire générale a participé à la réunion des parties prenantes qui s'est déroulée à Genève les 10 et 11 mai 2011, afin d'élaborer un Plan d'action pour la gestion forestière dans le cadre de l'économie verte.

4.8 Coopération avec les Nations Unies

Dans la période de référence, il y a lieu de signaler la participation du Secrétariat aux célébrations de la Journée internationale de la montagne, le 16 décembre 2011 à Vienne/A. En ce qui concerne le processus « Rio+20 », il est fait renvoi aux indications fournies plus haut au point 2.2. De plus, le Secrétariat a suivi activement en apportant sa propre contribution le processus de restructuration du Partenariat de montagne : il a participé à des réunions spécifiques à Rome (février 2012) et à Rio (juin 2012). Le 28 mars 2012 le Secrétariat a été invité par la Banque Mondiale à présenter les activités de la Convention alpine, susceptible de représenter un modèle de coopération pour les pays clients de la Banque.

5. Information et communication

Il est fait renvoi aux orientations approuvées à l'occasion du 44^e Comité permanent. Pour la période de référence, il y a lieu de signaler ce qui suit :

5.1 Site Internet

Le site Internet de la Convention alpine (www.alpconv.org) est la « vitrine » des activités de la Convention alpine. Le monitoring des visites sur le site fait apparaître une augmentation constante et importante du nombre de visiteurs et des pages visitées.

Afin d'améliorer encore plus la qualité de l'information à travers l'Internet et pour surmonter quelques difficultés techniques dans l'utilisation du CMS (Content Management System), il a été décidé de faire migrer le site sur un nouveau système, en optimisant l'organisation des contenus. Deux nouvelles sections sont créées, l'une consacrée au climat et l'autre au SOIA (Data&Facts). La page Facebook a aussi de plus en plus de visiteurs.

Le site est en ligne dans sa nouvelle version depuis septembre 2011 et depuis lors il a été visité par plus de 33 000 personnes.

Parmi les contributions qui l'enrichissent constamment, il y a lieu de signaler les éditoriaux, des textes rédigés par des personnalités en vue de la scène internationale.

Signalons enfin l'intranet, pour usage interne, la plate-forme opérationnelle pour la mise en commun des documents dans le cadre des groupes de travail et des plateformes, et l'envoi régulier de la newsletter du Secrétariat, comme convenu dans le cadre de la 46^e réunion du Comité permanent à Vaduz.

5.2 Présence visible et tangible de la Convention

Événements, salons et manifestations

Le Secrétariat permanent a investi beaucoup de ressources pour faire connaître la Convention en participant à des événements et des manifestations avec un stand dédié.

Signalons la participation au Film festival de St. Anton/A (du 23 au 27 août 2011) en collaboration avec CIPRA Autriche, la participation au Film festival de Cervinia (du 30 juillet au 7 août 2011) et au Forum mondial sur les glissements de terrain (World Landslide Forum, Rome 5 octobre 2011), en collaboration avec la Plateforme Risques naturels et le Ministère italien de l'environnement, la présence à l'Alpine Day de Mojstrana/SL le 27 août 2011 ; en 2012 il est à signaler la participation avec un stand propre, organisée par la ville de Bolzano, au rendez-vous national des chasseurs alpins, auquel ont participé 300 000 personnes.

Conférences de presse et auditions

Dans la période de référence, il faut signaler tout particulièrement l'audition du Secrétaire général au Conseil municipal de Bolzano (26 janvier 2012).

Congrès

Dans la période de référence, le Secrétaire général, la Vice-secrétaire générale et les collaborateurs du Secrétariat ont participé à de nombreux congrès et rencontres sur le territoire, y compris des rencontres avec les écoles, pour promouvoir la connaissance de la Convention alpine, de ses objectifs et de ses activités.

6. PERSPECTIVES

Durant le reste de l'année 2012, le Secrétariat poursuivra ses activités sous le signe de la continuité avec ce qui vient d'être illustré, tout particulièrement pour ce qui a trait à la réalisation des projets en cours. Le Secrétaire général espère par ailleurs que les activités vont continuer dans les années 2013-2014, en adéquation comme il se doit avec les décisions qui seront prises lors de la XII^e Conférence alpine.

B Rapport d'activité de la Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent

Le rapport d'activités disponible sous forme imprimée dans les 4 langues de la Convention alpine reflète une fois de plus les actions d'ALPARC menées durant la période bisannuelle écoulée coordonnée par la Task Force Espaces Protégés (TFEP) de la Convention alpine. Aussi, en 2011-2012, la Task Force a assuré pour les espaces protégés un service de qualité en mettant à disposition des outils divers de coordination internationale (banques de données, SIG, Internet, expositions) et a contribué à l'organisation de nombreuses manifestations des espaces protégés alpins. Parmi les manifestations, nous pouvons souligner la tenue de l'Assemblée Générale du réseau ALPARC pendant la Semaine alpine à Poschiavo, la participation à l'organisation de la Semaine alpine, l'organisation de deux trophées Danilo Re ensemble avec les parcs organisateurs (chaque fois avec plus de 300 participants) et la tenue de 4 Comités de Pilotage International ordinaires et de deux extraordinaires ainsi que les activités du groupe de travail « Avenir d'ALPARC », qui ont débouché sur la définition des modalités d'une structuration légale du réseau ALPARC.

La Task Force était aussi, pendant l'exercice écoulé, fortement impliquée dans les activités autour de la connectivité écologique (fin d'ECONNECT et participation à la plateforme « Réseau Ecologique » de la Convention alpine) et a contribué d'une manière importante au montage d'un projet ETC successeur d'ECONNECT sur une problématique d'actualité concernant les énergies renouvelables et la biodiversité : Recharge.Green. Le projet a été accepté par le comité de sélection du programme Espace Alpin. D'autres activités dans le domaine de la biodiversité concernaient une coopération avec les Carpates sur le thème de la connectivité écologique dans ce massif et le travail avec plusieurs régions pilotes officiellement reconnues par la Convention alpine comme région pilote de la connectivité écologique.

Des activités concernant à la fois le développement durable des régions alpines et des actions en faveur d'un ralentissement du réchauffement climatique ont été menées sous forme d'excursions sur les constructions écologiques et efficaces en consommation d'énergie dans les espaces protégés habités et d'un workshop sur la question du développement économique local lié au tourisme, à la mobilité et aux circuits courts.

En matière de communication, l'action phare d'ALPARC en 2011 et 2012 a été la réalisation du *Multivision « Pour les Alpes »* avec plus de 20 partenaires de 6 pays alpins gérant près de 60 espaces protégés. Cet outil de communication a rencontré un très grand succès et est diffusé très largement par DVD, en particulier à tous les espaces protégés de l'Arc alpin.

Outre le financement de la France assurant l'essentiel du fonctionnement du réseau et d'une bonne partie des actions du programme de travail, plusieurs états signataires de la Convention alpine ont participé activement au programme de travail 2011/2012 en apportant un important soutien financier : l'Allemagne, la Suisse et les principautés du Liechtenstein et de Monaco. Est également à mentionner, une contribution de la fondation allemande « Heidehof ».



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

3

Partie III Court rapport des observateurs

À la demande de la présidence suisse et conformément à la décision du 49ème Comité permanent, les observateurs, dans les limites du temps disponible et selon leurs exigences, présentent un court rapport de leurs activités depuis la Xème Conférence alpine d'Evian en 2009 et de leur collaboration avec les organes de la Convention alpine, en formulant des propositions pour l'améliorer. Les observateurs saisissent également cette opportunité pour déterminer dans quelle mesure les Etats signataires ont pris en compte les demandes formulées par les observateurs dans la Déclaration d'Evian de 2009. Le compte-rendu résume les rapports transmis par sept des quinze organisations observatrices (AidA (Alliance dans les Alpes), ALPARC (Réseau Alpin des Espaces Protégés), Association Ville des Alpes de l'Année, CAA (Club Arc Alpin), CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes), ISCAR (Comité scientifique international de recherche alpine), PMB (proMONT-BLANC)). Le rapport est représentatif dans la mesure où il fait état des activités des observateurs activement impliqués dans la mise en œuvre de la Convention alpine. Les observateurs suivants qui n'ont pas fourni d'éléments propres à ce rapport appuient explicitement les contenus et l'orientation de celui-ci : l'AEM (Association Européenne des élus de montagne), Alpine Space / Espace Alpin (Autorité de gestion du programme de coopération européen), ainsi que l'UICN (Union Internationale pour la Protection de la Nature),

Activités réalisées et programmées dans les priorités stratégiques du Programme de travail pluriannuel 2011-2016

En dépit de leurs ressources très limitées qui imposent le recours à des organismes tiers pour le financement des projets, les observateurs et leurs organisations membres – par les projets et activités essentielles qu'ils développent – sont des piliers fondamentaux pour la mise en œuvre de la Convention alpine dans tous les pays de l'arc alpin et à l'échelon régional et local. Ce court rapport porte uniquement sur les priorités indiquées dans le programme de travail 2011-2016 sur lesquelles se sont concentrées les activités des observateurs depuis la Xème Conférence alpine ; ces priorités orienteront également leurs activités futures. Les observateurs concentrent leurs activités dans les domaines des évolutions démographiques, du changement climatique, de la biodiversité et de la communication.

Sur le thème de l'**Evolution démographique**, une étroite collaboration s'est nouée avec le Parlement des Jeunes de la Convention alpine (Association Ville des Alpes de l'Année/ CIPRA). Dans le cadre de la Semaine Alpine 2012, le projet young@alpweek marque le début d'activités plus intenses auprès des jeunes, avec une série de projets qui leur seront dédiés dans les années à venir. ISCAR s'est concentré sur les questions liées aux migrations; ALPARC et la CIPRA ont lancé un projet dédié à la qualité de vie et au développement régional durable dans les territoires enclavés et ruraux alpins. Dans le domaine du **Changement climatique**, la CIPRA, en collaboration avec AidA et Association Ville des Alpes de l'Année, intervient en tant que chef de file dans plusieurs projets de grande ampleur auxquels participent également ALPARC et ISCAR. La diffusion de connaissances dans l'espace alpin permet à la fois de promouvoir la construction durable à haute efficacité énergétique et de renforcer la création de valeur au niveau régional dans l'industrie du bois. Le premier concours d'Architecture durable organisé en 2011 par le Liechtenstein en collaboration avec la CIPRA sera suivi par une deuxième édition avec la participation de la Suisse. Le

domaine des **Transports** et de la mobilité durable a été le champ d'action prioritaire pour les membres du CAA, AidA, Association Ville des Alpes de l'Année et PMB. Sur le chantier de la **Biodiversité** et de la connectivité écologique sont en cours différents projets importants et sur plusieurs années, dans lesquels s'engagent notamment ALPARC, la CIPRA, et ISCAR en collaboration avec la Plateforme Réseau écologique. L'initiative Continuum Ecologique financée par la fondation suisse pour la protection de la nature MAVIA et le projet Alpine Space ECONNECT, deux projets actuellement clôturés, ont permis de développer des outils scientifiques et pratiques, tels que le JECAMI, qui s'avèrent précieux dans le cadre de la connectivité écologique ainsi que pour les activités de mise en réseau développées dans les régions pilote certifiées. Restent à relever les défis du rétablissement ou du renforcement de la connectivité écologique dans ces régions pilote, et de la mise sur pied d'une collaboration interdisciplinaire et transfrontalière soutenant cette démarche au travers d'un processus participatif élargi à tous les pays de l'arc alpin. Le thème du **Tourisme** durable dans les espaces protégés a été approfondi dans le cadre des manifestations organisées principalement par ALPARC et ISCAR. PMB intègre dans tous les domaines thématiques les contenus de la Convention alpine, qui sont expressément repris dans le plan de gestion de « Espace Mont Blanc ». En matière de **Communication** se sont engagés principalement ALPARC, la CIPRA, ISCAR et AidA en diffusant à grande échelle et de façon approfondie les contenus de la Convention alpine et des exemples illustrant sa mise en œuvre ; via leurs sites web, leurs bulletins d'information (alpmedia et autres newsletters...), diverses publications (Alpen-scène, eco.mont, ...), le projet « multivision », lors d'ateliers, les expositions et dans les centres pédagogiques.

Plusieurs observateurs, notamment ALPARC, la CIPRA et ISCAR, ont appréhendé de nouveaux thèmes tels que les métropoles, les changements climatiques ou la continuité écologique lors de leurs dernières **conférences internationales** ; fournissant ainsi de l'élan et des contenus aux organes de la convention alpine pour le développement de leurs activités. ALPARC, CAA, CIPRA et ISCAR participent activement à différentes **plateformes et groupes de travail** de la Convention alpine. AidA, ALPARC, CAA, CIPRA et ISCAR, en collaboration étroite et fructueuse avec la présidence suisse, planifient et organisent la **Semaine alpine 2012** de Poschiavo consacrée au thème des Alpes renouvelables et qui prévoit la participation d'une large palette d'experts scientifiques et de sessions d'approfondissement.

Déclaration des observateurs sur le futur de la Convention, à Evian en 2009

Par cette déclaration, onze observateurs ont appelé la Xème Conférence alpine à élaborer une nouvelle vision de la Convention alpine et à engager des actions concrètes avant la XIème Conférence alpine. Trois années plus tard, en vue de la XIIème Conférence alpine, les observateurs tirent un bilan mitigé, voire décevant, des cinq points soulevés dans leur déclaration. Ils estiment que les Etats signataires de la Convention alpine n'ont pas réussi (sauf dans des cas particuliers, comme dans les régions pilote du Continuum Ecologique) à mettre en œuvre de manière efficace les principes de la Convention en intégrant les **collectivités territoriales et locales et les acteurs socio-économiques**. En soulignant l'importance de la contribution de la Convention alpine à l'éventuelle stratégie macro-régionale pour les Alpes, les Etats signataires, de concert avec les observateurs, réclament une meilleure **prise en compte des spécificités de l'espace alpin** dans le cadre de la politique de l'Union européenne et de ses instruments. Cette démarche doit être approfondie avec les autres acteurs de l'arc alpin poursuivant des objectifs semblables. Sa portée, ainsi que les

processus participatifs sur lesquels elle doit s'appuyer, sont à préciser. Dans la Stratégie Biodiversité pour 2020 de l'UE, la reconnaissance de l'importance des Alpes pour la biodiversité en Europe n'a pas été obtenue. En revanche, le groupe de travail « Démographie et emploi », le Prix d'Architecture du Liechtenstein pour la construction durable et l'initiative en faveur de l'agriculture de montagne nous offrent désormais des outils permettant une meilleure prise en compte des **dimensions socio-économiques et culturelles du développement durable**. Avec quelques exceptions (notamment la Bavière et Trente), les Etats signataires et le Secrétariat permanent n'ont pas été particulièrement actifs auprès des populations locales et des touristes pour leur communiquer et les sensibiliser sur la **plus-value qu'apporte la Convention alpine**. Selon les observateurs, aucun progrès n'a été accompli dans la discussion portant sur la réorganisation, voire le recentrage, des organes de la Convention alpine en fonction des demandes évoquées plus haut, en vue notamment du **renforcement des outils de mise en œuvre**.

Collaboration entre les observateurs et les organes de la Convention alpine

La diversité des observateurs en termes d'orientation, de taille et de ressources conduit inévitablement à des formes de collaboration différentes avec les organes de la Convention alpine. Toutefois, malgré des différences au niveau des expériences et des témoignages, la tendance générale qui émerge présente des points communs. Globalement, la collaboration est décrite comme **bonne à satisfaisante** avec toutefois des **différences importantes selon l'organe concerné**. Les observateurs estiment positive leur intégration dans les plateformes et groupes de travail, de même que l'esprit d'ouverture des deux pays qui ont assuré la présidence lors de projets communs, la Suisse et la Slovénie. Les observateurs estiment l'effort de ces deux Présidences pour renforcer les débats de contenus dans les organes de la Convention Alpine, au lieu de discuter sur des questions de forme et de procédure. La bonne coopération dans le cadre de la préparation conjointe de la Semaine alpine 2012 est citée comme un exemple de collaboration particulièrement positif.

Les observateurs estiment par contre que de **nombreuses améliorations sont nécessaires** dans la collaboration avec le Comité et le Secrétariat permanents. Ils ont l'impression d'être davantage considérés comme des tiers externes avec des revendications, plutôt que comme des partenaires compétents, disposant d'un savoir-faire solide dans la mise en œuvre concrète de la Convention alpine et en prise directe avec les acteurs locaux. Le manque de ressources financières est indiqué comme la principale raison de l'insuffisante participation réciproque aux initiatives des observateurs et des organes de la Convention alpine. En ce qui concerne le Comité Permanent, les observateurs souhaitent un débat de fond nettement renforcé sur les enjeux et les solutions pour l'espace alpin. Un mauvais exemple de collaboration a été cité : la 48^{ème} réunion du Comité permanent, fut l'occasion manquée de participer à une excursion avec les partenaires d'un projet Alpine Space portant sur la mise en œuvre du plan d'action pour le climat de la Convention alpine.

Pour améliorer la collaboration avec les organes de la Convention, les observateurs suggèrent une **meilleure utilisation de leurs multiples potentiels**, une information plus systématique et leur intégration dans les activités en cours. La mise en place de projets communs est également souhaitée. Les organisations des observateurs sont des réseaux d'experts, de scientifiques et de collectivités territoriales avec des connaissances transversales et sont également des multiplicateurs dans la mise en œuvre concrète de la convention, effet qui pourrait être renforcé par une stratégie commune de communication. Une description plus

précise du statut d'observateur, avec une distinction entre observateurs passifs et actifs, et la reconnaissance du rôle de ces derniers sont également recommandées. Un soutien financier aux observateurs dont les moyens financiers sont limités, afin qu'ils participent davantage aux activités des organes de la Convention Alpine en y apportant leurs compétences, est perçu comme nécessaire.